

CATALOGUE DES FORMATION SEPTEMBRE 2025 JUILLET 2026



Nos certifications



Nos financeurs



Octobre	Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne	13
	Construire sur un terrain agricole : réglementation et démarches liées à l'urbanisme.....	14
Novembre	Gestion de l'eau : Gestion et captation de la ressource pluviale	15
Décembre	Entraide : Travailler ensemble sans s'associer.....	16
	S'associer pour mieux travailler à plusieurs.....	17
	Anticiper pour réussir la transmission de sa ferme	18
	Initiation aux bases de la soudure pour devenir plus autonome sur sa ferme	19
	Démarches et obligations administratives en agriculture.....	20
Janvier	Faire le point sur mon exploitation : du constat au plan d'action.....	21
	Prenons le temps...en agriculture : gagner en efficacité et en qualité de vie dans son activité agricole.....	22
Février	Initiation aux bases de l'électricité pour être plus autonome sur sa ferme.....	23
	Microméthanisation et valorisation de matière organique biodégradable...	
Mars	Développer un projet d'accueil agritouristique	24
	Inscription et financement des formations	
	Notre démarche qualité.....	25



Sauf contrindication, nos formations **se déroulent sur Foix**.
Elles ne nécessitent **aucun pré-requis**.



Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

7, 14, 20, 28 oct,
4 nov

Autres sessions :

20, 27 jan 3, 10, 17 fev 2026

juin juillet

- ✧ Traduire un projet en chiffre pour en déterminer la viabilité technico-économique, connaître les outils de prévisionnel économique et les principales aides. Définir une stratégie économique et de production pour développer un ou plusieurs ateliers agricoles selon les principes de l'agriculture paysanne
- ✧ Définir les **investissements nécessaires** au projet pour les planifier et sécuriser le démarrage de l'activité et son développement.
- ✧ Identifier les différentes **sources de financement** extérieures du projet, notamment les **aides à l'installation**.
- ✧ **Dimensionner** la taille de ses ateliers de production au regard de ses objectifs de production, de revenus ou de commercialisation
- ✧ Elaborer **son compte de résultat prévisionnel** pluriannuel et évaluer la rentabilité du projet
- ✧ Construire son **prévisionnel de trésorerie** à partir du plan de production, du plan de financement prévisionnel, pour identifier les forces, faiblesses, points de vigilances et périodes critiques pour la trésorerie du projet
- ✧ **Analyser son prévisionnel global au regard de ses objectifs de départ**. Être en capacité de présenter et de défendre la pertinence de son projet : présenter son projet et son chiffrage devant des paysan.ne.s, argumenter ses choix. Échanger avec le groupe.
- ✧ **LA FORMATION EST CERTIFIANTE** (certification RS 7135), elle donne de ce fait accès à d'autres financements que le Vivéa. Vous pouvez participer à la formation en mobilisant votre **compte personnel de formation** (CPF) ou en sollicitant **France Travail**.
- ✧ La certification est obtenue sur dossier examiné en jury à l'issue de la formation. Le dossier évalué contient un document de présentation et de chiffrage du projet professionnel du candidat au moyen d'outils fournis par l'organisme (trame de présentation du projet et tableur informatique). Il doit comporter un descriptif du projet (dont un plan de production), un plan de financement et un compte de résultat prévisionnel sur 3 ans, ainsi qu'un prévisionnel de trésorerie sur 1 an au moins. La certification est obtenue si la candidat valide l'ensemble des compétences du référentiel.

Intervenant-es :

- ✧ Esther Rocella et Mireille Millet (ADEAR)
- ✧ Participation ponctuelle de structures liées au financement de projet (France Active)

Coût de la formation :

- ✧ 1330 €

Construire sur un terrain agricole : réglementation et démarches liées à l'urbanisme

24 oct

La majorité des exploitations agricoles nécessitent de construire un bâtiment. Il existe de nombreuses réglementations en fonction du type de bâtiment, de sa taille, de la zone d'implantation; Souvent, des nouvelles construction, parfois à usage d'habitation, doivent être construites en zone agricole. Avec cette formation nous chercherons à :

Connaître et comprendre les différentes réglementations liées à la construction sur un terrain agricole et les démarches à entreprendre

- ✧ Prendre connaissance des différents documents d'urbanisme
- ✧ Savoir déterminer les démarches administratives à remplir selon son projet de construction
- ✧ Connaître les délais administratifs pour la construction d'un bâtiment
- ✧ Les possibilités de construction et installation sur l'espace agricole
- ✧ Le contenu de la demande d'autorisation de construire en zone agricole
- ✧ Volet réglementaire et administratif : instruction, décision, recours



Intervenant-es

- ✧ Camille Daigremont (Architecte et paysanne)
- ✧ Services techniques de l'urbanisme (DDT et/ou SDIAU)
- ✧ André Bazerque (Paysan retraité ex-représentant CDPNAF)

Coût VIVEA de la formation

✧ 266 €



Gestion de l'eau : Gestion et captation de la ressource pluviale

13, 20 et 27 nov

Être capable de construire une stratégie de gestion et captation de la ressource pluviale à la ferme

- ✧ Connaître les effets du changement climatique sur la ressource en eau pluviale et les épisodes pluvieux/sécheresse
- ✧ Connaître les techniques de gestions des eaux pluviales et comment les adapter aux besoins de la ferme
- ✧ Présentation des techniques de collecte et de valorisation des eaux pluviales et notamment les techniques dites alternatives : baissières/noues/fossés, mares/jardin de pluies, bassins de rétentions et pompes
- ✧ Introduction à l'impact des eaux pluviales sur la fertilisation et les effluents d'élevage
- ✧ Présentation des techniques de stockage et traitement des eaux pluviales en vue d'une réutilisation
- ✧ Apprendre à réaliser soi-même ou à plusieurs les démarches administratives d'un projet
- ✧ Points de vigilance et points de réussite du montage d'un projet de valorisation des eaux pluviales : Le montage économique, l'organisation de la construction, l'implication du porteur de projet
- ✧ Points de vigilance et points de réussite de l'exploitation du système
- ✧ Demi journée d'accompagnement individuel sur votre ferme en fin de formation

Intervenant-es :

- ✧ Dan-Tâm COSTA _ Ingénieur spécialisé en méthanisation et traitement des eaux (Entreprise Epurtek)

Coût VIVEA de la formation :

- ✧ 798 €





entraide : Travailler ensemble sans s'associer

3 déc

Acquérir les connaissances juridiques et les outils méthodologiques pour mettre en place une collaboration entre deux fermes (ou plus) existantes.

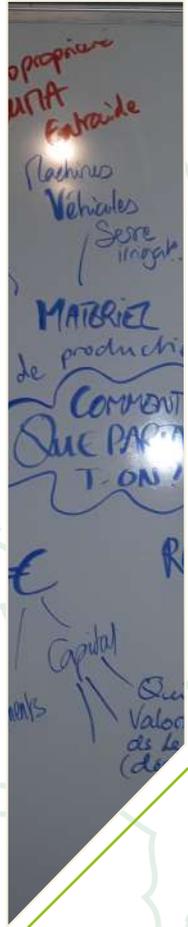
- ✧ Connaître les limites légales de l'entraide et identifier les situations nécessitant la création d'une structure juridique.
- ✧ Partage du travail : entraide et formalisation d'une banque de travail.
- ✧ Partage du foncier : échange de parcelles, devenir des DPU, assolements en commun.
- ✧ Partage de la commercialisation : possibilité de mettre en commun de la vente directe.
- ✧ Formalisation juridique de ces différentes formes de partage.

Intervenante

- ✧ Pascale Calderan (ATAG)

Coût VIVEA de la formation

- ✧ 266 €



S'associer pour mieux travailler à plusieurs

4, 10, 11 et 16 déc

Pouvoir adopter un mode de fonctionnement serein au sein d'un collectif agricole. Identifier les principales conséquences juridiques, sociales et fiscales d'une installation en groupe

- ✧ Étudier et mûrir son projet d'installation en société
- ✧ Questionner sa place dans le collectif et les rôles de chaque associé-e
- ✧ Acquérir les compétences juridique, fiscales et sociales pour optimiser son installation en société.
- ✧ Maîtriser l'utilisation d'outils concrets pour gérer une société au quotidien.
- ✧ Méthodologie pour la prise de décision
- ✧ Définir ses règles de fonctionnement
- ✧ Savoir identifier les facteurs de réussite relationnels
- ✧ Outils de communication en collectif

Intervenante

- ✧ Pascale Calderan (ATAG)
- ✧ Francis Varennes_(Juriste spécialiste droit rural),

Coût VIVEA de la formation

- ✧ 950 €

+1/2 jour individuel

2 jours pour bénéficier des clés de compréhension sur les aspects humains, juridiques, fiscaux d'une transmission réussie. Devenir acteur-ice de son projet de transmission et acquérir des outils et démarches pour le mener à bien.

- Être capable de définir sa propre notion de transmission
- Être capable d'identifier ce qui peut faire la réussite mais aussi l'échec de la transmission
- Appréhender les atouts de son exploitation.
- Savoir présenter son exploitation à un potentiel-le repreneur-se, savoir être actif dans la recherche du repreneur-se
- Connaître les dispositifs et aides existants pour favoriser la transmission
- Évaluer la valeur de sa ferme en vue de la transmettre
- Comprendre le fonctionnement de la retraite agricole
- Comprendre les différentes possibilités de cumul-emploi retraite
- Maîtriser les outils juridiques pour faciliter la transmission du patrimoine dans le cadre familial et hors cadre familial
- Demi-journée d'accompagnement individuel sur votre ferme en fin de formation

Intervenant-es

- ✧ Maxime Moine (ADEAR)
- ✧ Francis Varennes (Juriste droit rural)
- ✧ Guillaume Albucher, (AFOCG)
- ✧ Agent-e retraite MSA

Coût VIVEA de la formation

✧ 932 €

Initiation aux bases de la soudure pour devenir plus autonome sur sa ferme

15, 16 déc

Autre session :

19, 20 fev 2026

Acquérir les bases de la soudure afin de s'autonomiser dans la réparation, l'entretien, voire la construction du petit matériel agricole.

- ✧ Découvrir et prendre en main l'outillage d'atelier : matériel de mesure et traçage, outils de bridage etc
- ✧ Travailler en sécurité et bien s'équiper : présentation des bases de l'équipement de protection individuel, conseils sur les marques
- ✧ Préalables à la gestuelle: gestes et postures pour ne pas se blesser et travailler en toute sécurité en atelier.
- ✧ Apports théoriques de base en soudure. Exercices pratiques de mise en situation des stagiaires et début des manipulations. Réalisation d'un point de soudure, d'un cordon de soudure.
- ✧ Souder en volume
- ✧ S'équiper pour être autonome pour la suite : quels choix faire lorsque l'on veut s'équiper sur sa ferme? (base des équipements, conseils sur les marques et prix. etc)
- ✧ En fonction des possibilités de l'atelier et des attentes des stagiaires recueillies en amont de la formation, nous produirons collectivement lors de celle-ci un mobilier d'atelier et ou un mobilier utile pour les fermes des stagiaires.

Intervenant-es :

✧ Julien Maliet _ Ferronnier, serrurier, forgeron et maçon. _ Formateur aux ateliers d'Ensaales.

Coût VIVEA de la formation :

✧ 392 €

LES
ATELIERS
D'ENSALES



Démarches et obligations administratives en agriculture

18 déc

Connaitre les principales obligations déclaratives et aides disponibles en agriculture pour les installé-es.

Être capable de réaliser son calendrier des déclarations administratives et de mieux s'organiser

- ✧ Explication du fonctionnement de la TVA et des régimes de bénéfices agricoles
- ✧ Base de calcul des cotisations sociales, contrôles impôt et TVA.
- ✧ Impact du BA sur le revenu global du foyer fiscal. Détails des liens entre revenu imposable, prestations sociales et autres aides financières. Analyse des conséquences du choix du statut fiscal et du statut social

Identification des principales obligations déclaratives : livre de caisse et facturation
Réalisation d'un calendrier des obligations administratives

- ✧ Identification des différentes aides disponibles : remboursement TIC, aide à l'embauche, principaux crédits d'impôts en agriculture.

Intervenant-es

David Bioteau, formateur à l'Afocg 31

Coût VIVEA de la formation

266 €

Faire le point sur mon exploitation : du constat au plan d'action

13 jan

Être dans une démarche de réflexion et de recherche de solutions par rapport aux problématiques rencontrées sur son exploitation

- ✧ Questionnements sur l'organisation du travail sur mon exploitation

Présentation d'outils et des modalités à mettre en place afin d'identifier les freins et les leviers d'actions qui existent, relatifs au temps de travail (calendrier de temps de travail, etc.), à la main d'oeuvre sur mon exploitation (entraide, salarié-es, associé-es, etc.), au développement de nouveaux circuits de commercialisation ou d'activités de diversification.

- ✧ Questionnements sur les outils de gestion de mon exploitation, réflexion sur différents indicateurs économiques, sur ma politique d'investissement et de financement.
- ✧ Analyser mes résultats au regard d'indicateurs économiques de gestion et le prendre en compte dans le prévisionnel économique pour l'année à venir
- ✧ Identification des leviers dont je dispose pour mettre en place des projets.

Intervenant-es

Formateur-rice-s Adear 09

Coût VIVEA de la formation

266 €



Prenons le temps...en agriculture : gagner en efficacité et en qualité de vie dans son activité agricole

29, 30 jan

Développer des compétences dans l'organisation de son temps de travail et dans son rapport au temps, dans l'objectif de gagner en qualité de vie et en efficacité dans son activité agricole.

- ✧ Identifier les éléments clés de son rapport au temps
- ✧ Identifier les différents choix stratégiques qui s'imposent à la gestion du temps
- ✧ Connaître les principaux outils de gestion du temps
- ✧ Mettre en pratique des outils et des méthodes d'organisation visant à mieux calibrer et organiser son temps et à réduire la portée des « voleurs de temps » qui favorisent la dispersion
- ✧ Comprendre son propre rapport au temps pour éviter de répéter les mêmes erreurs et mettre en pratique des éléments visant à lâcher prise, à réduire le stress, à accepter ses limites et
- ✧ Lutter contre l'insatisfaction et le « toujours plus ».
- ✧ Dialoguer avec ses associés et conjoints autour de la notion de temps et de charge mentale.
- ✧ Connaître ses "mauvaises pratiques" en matière de gestion du temps au quotidien ("les voleurs de temps")
- ✧ Connaître et identifier son rapport au stress et ses différents facteurs
- ✧ Mettre en oeuvre des outils et méthodes afin de limiter le stress au quotidien

Intervenante

- ✧ Annie Le Fur _ Formatrice en analyse de pratique professionnelle, régulation d'équipe, gestion des conflits et gestion du temps et des priorités au sein de la structure Entre Temps

Coût VIVEA de la formation

- ✧ 532 €





FÉVRIER

Initiation aux bases de l'électricité pour être plus autonome sur sa ferme

5,12 fév

- ✧ Connaître les différents types de réseaux électriques, leur usage et savoir les associer à ses besoins
- ✧ Savoir évaluer ses besoins pour dimensionner et concevoir son installation électrique
- ✧ Connaître et savoir mettre en oeuvre dans les normes les différentes parties d'un réseau électrique
- ✧ Savoir étendre un réseau électrique existant dans les normes ;
- ✧ Être capable de détecter et localiser les pannes électriques en toute sécurité
- ✧ J2 : Comprendre, savoir dimensionner et installer une installation photovoltaïque en particulier et l'autoproduction d'électricité sur la ferme en général

Intervenants

- ✧ Alban Réveillé, paysan depuis 10 ans et formateur depuis 7 ans et Baptiste Bohin-Meyer, Ingénieur Electrotechnique, artisan depuis 5 ans, Associé du GAEC des 3 Pierres

Coût VIVEA de la formation

392 €

Microméthanisation et valorisation de matière organique biodégradable

janvier 2026
et 2, 3 et 9 février

Formation Mixte Digitale: en visio et sur le terrain

Formation interactive pour concevoir, construire et exploiter votre propre installation de méthanisation, pour une plus grande autonomie. Premier dimensionnement et chiffrage de votre installation, choix de la technologie, les différentes parties de l'installation, le matériel, les fournisseurs et les schémas seront établis pour avancer rapidement sur votre projet.

Modules visio :

- ✧ Matière organique biodégradable et fermentation (2h) // Principe de la méthanisation (3h) // Gestion des risques (2h) // Étude de cas, avec des exemples concrets (3h) // Dimensionnement de votre installation (6h) // Valorisation du biogas (5h)

Modules sur le terrain :

- ✧ Atelier pratique de valorisation (14h)
- ✧ Visite d'une installation en fonctionnement (7h)

Intervenants

- ✧ Pierre Delrez, Ingénieur Précédés de l'Environnement, Traitement des eaux et Méthanisation

Coût VIVEA de la formation

à déterminer €



Développer un projet d'accueil agritouristique

4, 10 mars

Être en capacité de dimensionner et mettre en place un projet d'accueil sur la ferme.
Maîtriser les aspects sociaux, juridiques et fiscaux de son projet d'agritourisme

- ✧ Les principaux acteur-ices du tourisme : fonctions, rôles et mise en relation-
- ✧ Les aides à l'investissement
- ✧ Les réseaux agritouristiques
- ✧ Les différentes façons de faire de l'accueil : leurs avantages et leurs inconvénients
- ✧ Ratio Temps & vie perso entre le volet agricole et d'accueil
- ✧ Quelques règles en communication
- ✧ Panorama des canaux de commercialisation à la diffusion de son offre agritouristique
- ✧ Le ratio budget com' / temps passé.
- ✧ Acquérir les compétences juridique, fiscales et sociales pour optimiser son projet d'agritourisme
- ✧ Les aspects juridiques de la diversification agricole :
- ✧ Quelle définition juridique pour les activités de diversification : activités civiles, commerciales ou agricoles?
- ✧ Conséquences et limites de la nature juridique des activités
- ✧ Les aspects fiscaux de la diversification agricole :: L'imposition des bénéfices, La TVA, Les impôts locaux
- ✧ Les aspects sociaux de la diversification agricole : Le champ d'application du régime social agricole Les activités non salariées non agricoles

Intervenants

- ✧ Armand-Bernard Marguerite, Formateur d'Accueil Paysan Occitanie,
- ✧ Francis Varennes _(Juriste spécialiste droit rural)

Coût VIVEA de la formation

- ✧ 532 €

INSCRIPTION ET FINANCEMENT

Toutes ces formations sont prises en charge par le fonds VIVEA dans la limite du **plafond annuel de crédits à la formation de 3000 €** pour les chef-fes d'exploitation, conjoint-es collaborateur-ices, cotisant-es solidaires, à jour de leurs cotisations VIVEA.

Pour tout renseignement complémentaire sur le financement de la formation (tarif, autres fonds de formation...), **merci de nous contacter**.

Vous pouvez bénéficier du **crédit d'impôt** si vous êtes chef-fe d'entreprise au régime du bénéfice réel dans la limite de 40h de formations suivies par an et par entreprise : le montant déductible correspond au nombre d'heures de formation au SMIC horaire.

Vous pouvez également avoir **une aide au remplacement pour motif formation**. Pour plus de renseignements, contactez le Service de Remplacement de l'Ariège.

Une attestation de présence vous sera délivrée à la fin de nos formations.

Si vous êtes porteur-euse de projet (non contributeur-ice au fonds VIVEA), la prise en charge par le fonds VIVEA s'effectuera à condition que la formation soit inscrite dans votre PPP et réponde aux priorités définies par le cahier des charges VIVEA.

Vous pouvez trouver le détail de ces formations sur notre site internet ou en suivant directement ce lien



Pour la formation certifiante "Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne" la prise en charge par le fonds VIVEA s'effectuera à condition votre CPF soit inférieur à 400 euros.

✧ Vous ne disposez pas du fond Vivéa ? Notre démarche qualité permet de rendre finançables certaines de nos formations par l'intermédiaire de votre CPF, de France Travail ou de tout OPCO. **Nous contacter pour plus d'information.**

✧ Si vous êtes salarié-e agricole, contactez votre OPCO pour connaître l'éligibilité de la formation. Nous contacter en suite pour connaître les modalités d'inscription.

NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ



En lien avec l'ARDEAR Occitanie, nous sommes engagés dans une démarche de qualité, certifiés Qualiopi et Qualicert.

Nous avons une certification de service Qualicert, intitulée « Des engagements certifiés pour la Formation des entrepreneurs du vivant RE/VIV/4 ». Cela signifie que l'organisme est certifié pour les formations réalisées à destination des contributeur-ices et ayant-droits VIVEA.

La NATURE est le principal capital des paysans : il est essentiel de travailler avec elle et non contre elle

- Maintenir la fertilité des sols sur le long terme
- Privilégier la biodiversité domestique et la mixité des productions
- Préserver les ressources naturelles et les partager de manière équitable.

Développer la QUALITÉ et le GOUT des productions agricoles

- Produire de façon transparente pour le consommateur
- Respecter les cycles naturels et le bien-être animal
- Apprécier sa propre production pour mieux la vendre
- Choisir un label qui nous correspond.

Développer l'AUTONOMIE des fermes

- Rester maître des décisions à prendre sur sa ferme
- Limiter les achats en semences et en aliments pour animaux, préférer les produire soi-même et valoriser les ressources locales
- Limiter sa dépendance aux énergies fossiles dont les prix ne font que monter
- Maîtriser son endettement et sa dépendance aux aides.

Permettre aux paysans de TRANSMETTRE leurs fermes aux nouvelles générations

- Limiter les agrandissements et les investissements qui seraient trop lourds pour que la ferme soit reprise
- Sécuriser son foncier
- Intégrer son temps de travail dans le calcul de son coût de production pour assurer la viabilité de la ferme et ne pas décourager des volontés d'installation
- Rendre la ferme agréable à vivre et s'inscrire dans un réseau de solidarités.

RÉPARTIR équitablement les volumes de production

- Dégager un revenu suffisant sur une surface et des tailles d'ateliers raisonnables pour permettre à d'autres paysans de travailler
- Mieux valoriser ses produits
- Améliorer sa marge nette par unité produite en limitant la capitalisation, en réduisant ses intrants, etc.

Le paysan est un ACTEUR LOCAL dynamique

- Entrer dans un réseau local de partage agricole
- Ouvrir sa ferme régulièrement au public
- S'investir dans la vie citoyenne.

Vous pouvez vous inscrire à l'ensemble de nos formations en suivant ce lien vers notre site internet.

agriculturepaysanne.org/ariege

Ou par téléphone et/ou mail auprès de Maxime, responsable des formations :

0670045530

ADEAR.09@ORANGE.FR

Association pour le Développement
de l'Emploi Agricole et Rural de l'Ariège
32 Avenue du général de Gaulle